

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

## Usages d'agrément

**CRISE**

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



**INTERDICTION** de laver les véhicules (sauf impératif sanitaire)



**INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques et privées à circuit ouvert



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts, ronds points, massifs fleuris et potagers



**INTERDICTION** d'arroser les terrains de sport, les golfs



**INTERDICTION** de remplir et de remettre à niveau les piscines privées



**INTERDICTION** de laver les voiries, terrasses et façades (sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle et par lavage sous pression).

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>